



Le Programme de logements adaptés - Aînés autonomes

Le financement de ce programme est accordé en vertu d'un arrangement selon lequel les coûts sont partagés entre le gouvernement du Canada et la province du Nouveau-Brunswick.

Qu'est-ce que le programme de logements adaptés : aînés autonomes ?

Le programme de logements adaptés : aînés autonomes (PLAAA) aide les aînés à faible revenu qui désirent adapter leur domicile afin de pouvoir y vivre autonomes plus longtemps. Ce programme s'inscrit dans la stratégie d'intégration sociale et économique des personnes handicapées adoptée par le gouvernement du Canada et la province du Nouveau-Brunswick.

Suis-je admissible ?

Vous êtes admissibles à un prêt-subvention si :

- Vous avez 65 ans et plus,
- Le revenu total de votre ménage est inférieur à la limite fixée pour votre région. Le ministère de Développement social peut vous indiquer cette limite lorsque vous faites une demande de prêt-subvention,
- Vous avez de la difficulté, dans vos activités quotidiennes, parce que vos capacités ont diminué avec l'âge,
- Vous êtes propriétaire-occupant ou locataire d'un logement du marché privé. Si vous êtes locataire, il faudra l'assentiment écrit du propriétaire.

Quelles sont les modalités du programme ?

Le prêt-subvention maximum est de 5 000 \$. Le chiffre exact dépend du coût des matériaux et de la main-d'œuvre nécessaires pour effectuer les adaptations requises.

Quelles sortes d'adaptations peuvent être apportés ?

- Des rampes pour faciliter l'entrée et la sortie du domicile
- Des mains courantes dans les corridors ou les escaliers
- L'amélioration de l'éclairage dans les escaliers
- Des aires de travail et de rangement facile d'accès dans la cuisine
- Des poignées de porte en bec de cane
- Des barres d'appui et d'un siège pour la baignoire

NOTE:

Toutes les adaptations doivent être permanentes et intégrées au logement. Si vous avez besoin de modifications considérables à votre domicile, par exemple, de faire élargir les portes et l'espace de manœuvre pour un fauteuil roulant, demandez des renseignements sur le Programme fédéral-provincial de réparations pour les personnes ayant un handicap.

Comment présenter votre demande ?

Si vous avez des questions au sujet du Programme de logements adaptés : aînés autonomes, veuillez s'il-vous-plaît communiquer avec le bureau régional du ministère de Développement social au 1-833-733-7835.